



Adresse

**HABITATIONS SAINT-ANDRÉ**

1650, rue Saint-Timothée

## Le relogement se poursuit

En juin dernier, l'OMHM annonçait la confirmation du financement pour réaliser les travaux prévus dans votre immeuble. Depuis, le relogement des résidants a repris graduellement. Le relogement des familles avec enfants est presque terminé. C'est maintenant au tour des familles sans enfants, des personnes seules et des personnes âgées d'être relogées.

### Échéancier révisé

Le relogement des résidants se poursuit, mais l'échéancier a dû être un peu ajusté depuis la rencontre tenue cet été. Le financement est confirmé grâce à l'entente Canada-Québec sur le logement annoncé en mai 2021. Par contre, le transfert des sommes d'argent par le gouvernement n'est pas encore terminé.

### Grandes étapes à venir

#### Hiver - Printemps 2022

- Les familles sans enfants, les personnes seules et les personnes âgées seront relogées.
- L'appel d'offres pour les travaux sera lancé dès que le gouvernement aura transféré les sommes d'argent.
- Un contrat sera octroyé à un entrepreneur, si les prix soumis respectent le budget.

#### Été 2022

- Les travaux pourront commencer, si un entrepreneur a été retenu.

#### Hiver 2024

- Les travaux devraient être terminés.

#### Été 2024

- Les locataires qui le souhaiteront pourront réintégrer leur logement aux habitations Saint-André.



### Prochaines étapes :

- Vous recevrez un appel d'un des agents de location qui participeront à l'opération de relogement pour fixer un rendez-vous à domicile.
- Vous aurez la visite d'un agent de location à votre domicile avant la mi-décembre 2021. Lors de cette visite :
  - vous pourrez mentionner les quartiers dans lesquels vous aimeriez être relogé; vous pourrez lui faire part de vos préoccupations et de vos besoins particuliers liés à votre état de santé, à votre situation, aux services que vous recevez, etc.;
  - vous pourrez lui poser des questions sur le relogement;
  - vous réviserez, avec l'agent de location, chacune des étapes présentées dans l'aide-mémoire (voir fiche en annexe).

Assurez-vous de conserver cette fiche pour les mois à venir. Vous pourrez y noter les dates importantes.

### Questions et réponses sur le relogement :

#### Q. EST-CE QUE JE VAIS ÊTRE RELOGÉ DANS UN LOGEMENT PROPRE ET REPEINT?

R. Oui. Tous les locataires seront relogés dans un logement propre et repeint.

#### Q. EST-CE QUE JE VAIS ÊTRE RELOGÉ DANS UN LOGEMENT AVEC LES MÊMES DIMENSIONS?

R. Sauf exception, tous les locataires seront relogés dans un logement avec le même nombre de chambres à coucher (même typologie). Toutefois, les dimensions du logement pourraient varier (logement plus petit ou plus grand).

#### Q. EST-CE QUE JE SERAI RELOGÉ DANS LE MÊME QUARTIER?

R. Lorsque l'OMHM doit reloger des locataires, il réserve des logements qui deviennent vacants un peu partout dans son parc HLM. Certains logements se trouvent dans le même quartier ou dans des quartiers voisins, mais d'autres sont plus éloignés. Tout est fonction des logements qui se libèrent.

#### Q. COMMENT LES LOGEMENTS SERONT-ILS ATTRIBUÉS AUX LOCATAIRES?

R. Les logements seront attribués en fonction des critères suivants :

1. besoins particuliers d'un ou des membres du ménage;
2. ancienneté dans l'immeuble.

#### Q. EST-CE QUE JE POURRAI VISITER MON NOUVEAU LOGEMENT AVANT DE L'ACCEPTER?

R. Oui. Lorsqu'un logement vous sera attribué, nous vous communiquerons l'adresse et les informations sur ce dernier. Nous prendrons rendez-vous pour vous le faire visiter.

#### Q. EST-CE QUE JE PEUX REFUSER LE LOGEMENT S'IL NE ME CONVIENT PAS?

R. L'OMHM vous offrira le meilleur logement disponible dans son parc immobilier selon les critères d'attribution (vos besoins et votre ancienneté dans l'immeuble). Si ce logement ne vous convient pas, vous pourrez le refuser, mais vous devrez attendre que tous les locataires aient visité un premier logement avant qu'un nouveau vous soit offert.

**Q. EST-CE QUE J'AURAI UN ESPACE DE STATIONNEMENT DANS MON NOUVEAU LOGEMENT, SI J'EN AI UN ACTUELLEMENT?**

R. Non. Les espaces de stationnement ne sont pas attribués avec le logement. Vous pourrez inscrire votre nom sur la liste d'attente de l'immeuble où se trouve votre nouveau logement.

**Q. EST-CE QUE JE POURRAI REVENIR DANS MON LOGEMENT APRÈS LES TRAVAUX?**

R. Sauf exception, vous pourrez revenir aux habitations Saint-André une fois les travaux terminés.

**Q. EST-CE QUE J'AURAI DE NOUVEAU UN ESPACE DE STATIONNEMENT AU RETOUR, SI J'EN AI UN ACTUELLEMENT?**

R. Oui, vous aurez de nouveau un espace de stationnement, si vous en avez un actuellement.

**Q. EST-CE QUE JE POURRAI REVENIR DANS MON LOGEMENT SI JE DÉMÉNAGE DANS UN LOGEMENT SUR LE MARCHÉ PRIVÉ OU SI J'HABITE CHEZ UN AMI OU UN MEMBRE DE LA FAMILLE PENDANT LES TRAVAUX?**

R. Oui. Si vous décidez d'habiter dans un logement qui n'appartient pas à l'OMHM pendant les travaux, chez un ami ou un membre de la famille, vous pourrez revenir dans votre logement après les travaux. Par contre, pendant votre relogement, vous devrez assumer le coût total de votre loyer.

**Q. SI ÇA NE FONCTIONNE PAS POUR MOI DANS MON LOGEMENT SUR LE MARCHÉ PRIVÉ OU CHEZ UN AMI OU UN MEMBRE DE LA FAMILLE, EST-CE QUE L'OMHM POURRA M'OFFRIR UN AUTRE LOGEMENT HLM EN ATTENDANT DE RETOURNER DANS MON LOGEMENT AUX HABITATIONS SAINT-ANDRÉ?**

R. Non, aucun autre HLM ne pourra vous être offert d'ici le retour à votre logement.

**Q. L'OMHM PAIERA-T-IL MON DÉMÉNAGEMENT?**

R. Oui. Le déménagement sera effectué par des déménageurs professionnels, engagés et payés par l'OMHM, au moment du départ et du retour. Des boîtes seront mises à votre disposition et livrées à votre logement. Quand un logement sera attribué, une date de déménagement sera convenue. Nous vous accompagnerons, au besoin.

**Q. EST-CE QUE L'OMHM PAIERA MON DÉMÉNAGEMENT SI JE PARS SUR LE MARCHÉ PRIVÉ?**

R. Oui. Si l'endroit où vous souhaitez déménager est situé à Montréal, l'OMHM paiera aussi pour votre déménagement et fournira des boîtes.

**Q. QUI PAIERA LES FRAIS DE DÉBRANCHEMENT ET DE REBRANCHEMENT DE MON TÉLÉPHONE?**

R. Vous recevrez une indemnité de 500 \$ au moment du départ et du retour. Vous pourrez ainsi payer les frais de débranchement et de rebranchement des services publics : changement d'adresse, services de téléphonie, de câble et d'Internet.

**Q. EST-CE QUE LE COÛT DE MON LOYER SERA LE MÊME?**

R. Le coût du loyer continuera à être établi selon les règles actuelles

## Pour votre **sécurité**

Lors de la rencontre, vous nous avez fait part d'enjeux liés à la sécurité dans l'immeuble, depuis que plusieurs logements sont vacants. Suite à cela, une rencontre spéciale a eu lieu le 22 novembre dernier afin de discuter de ces enjeux. Voici ce qu'il faut retenir :

- Un agent de sécurité assure maintenant une présence dans votre immeuble de 20 h à 4 h, 7 soirs/7. Il est parfois à l'entrée, mais il circule aussi dans les espaces communs, comme les cages d'escalier et les garages.
- Pour limiter la circulation dans votre immeuble, assurez-vous d'ouvrir la porte d'entrée uniquement aux gens que vous connaissez.
- Soyez vigilants lorsque vous circulez par le garage. Assurez-vous que personne n'entre avant que la porte se referme. Éviter de bloquer l'œil magique et si vous voyez une personne inconnue entrer, avisez l'OMHM immédiatement.
- Signalez la présence de toute personne inconnue dans votre immeuble en appelant le **centre d'appels et de la sécurité de l'OMHM au 514 872-OMHM (6646)**. Par contre, s'il y a un **danger immédiat pour votre sécurité**, vous devez composer le **9-1-1**.
- Finalement, l'organisme *Spectre de rue* est présent dans le quartier pour les personnes en situation d'itinérance et qui consomment des drogues. Les travailleurs de rue les rencontrent et les dirigent vers les bonnes institutions selon les besoins.

## Merci pour votre patience et votre collaboration !

### Des questions concernant le chantier ?



#### **CHRISTIAN ALEXANDRE HUNEAULT**

Agent de liaison | 514 868-3077 | [christianalexandre.huneault@omhm.qc.ca](mailto:christianalexandre.huneault@omhm.qc.ca)



#### **ANDRÉA QUEZADA**

Agente de liaison | 514 868-3935 | [andrea.quezada@omhm.qc.ca](mailto:andrea.quezada@omhm.qc.ca)

#### Travaux réalisés par :



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

#### Travaux financés par :



Communauté métropolitaine  
de Montréal



Société  
d'habitation  
Québec



## SUIVEZ LES ÉTAPES DE VOTRE RELOGEMENT

- Visite de l'agent de location à votre domicile actuel pour répondre à vos questions, connaître vos besoins et vos préférences.  
Rendez-vous : .....
  
- Appel de l'agent de location afin de vous offrir un logement et prendre rendez-vous pour le visiter. Rendez-vous pour la visite du logement :  
  
Date et heure : .....  
Adresse du logement offert :  
.....
  
- Préparation de votre bail pour le nouveau logement. Une preuve de vos revenus pourrait vous être demandée, si les documents n'ont pas déjà été fournis à votre agent de location de la gestion des baux.
  
- Signature de votre bail pour le nouveau logement.  
Rendez-vous : .....
  
- Réception par la poste de votre allocation de 500 \$ pour le déménagement.
  
- Livraison des boîtes de déménagement à votre domicile actuel.  
Date de livraison : .....
  
- Remise des clés de votre nouveau logement.  
Rendez-vous : .....
  
- Planification de la date de votre déménagement.  
Date du déménagement : .....

**Merci pour votre collaboration !**

**Des questions concernant votre relogement?**

**HASSINA DJENDER**

**Agente de location - milieux de vie | 514 868-4659 |**

